

INFOS SMAV LOT



Agir avant la prochaine crue

REGARD D'ÉLU

Avant de tirer les leçons de la crue du Lot et de ses affluents en février dernier, je voulais saluer le rôle majeur qu'ont joué les techniciens rivière du Smaivot dès le début de cette crise et jusqu'à présent. Leur mobilisation et leur implication nous ont permis d'effectuer très rapidement une première évaluation et de prendre en urgence les décisions nécessaires. C'est ainsi que sur Clairac ou Villeneuve-sur-Lot, des travaux d'urgence sont déjà engagés grâce à la réaffectation des crédits d'entretien. Mais s'il y a une leçon à tirer de cette situation, c'est bien la nécessité de passer à l'action sans plus attendre, c'est-à-dire sans attendre la prochaine crue. Réunis en session extraordinaire le 10 mars dernier, les élus de la Commission Lot ont exprimé d'une même voix leur volonté d'agir ensemble dans l'objectif d'apporter des réponses globales à l'échelle du bassin versant. Le Smaivot peut et entend jouer un rôle essentiel de catalyseur à travers des propositions concrètes. Parmi elles, l'étude sur les 160 km de rives du Lot afin d'avoir une vision d'ensemble des risques, des travaux à engager et des priorités à fixer. Mais les élus ont aussi rappelé la nécessité d'un soutien plus important de l'État, pour que ces travaux puissent être financés dans la durée. Sur le sujet des alertes également, le besoin d'une coordination renforcée se fait sentir. Le 20 avril prochain, une réunion est prévue en Préfecture avec les gestionnaires de barrages hydroélectriques sur le territoire afin d'améliorer la prévisibilité des lâchers de sécurité en début de crue. Les élus ont aussi sensibilisé les services de l'État sur la lisibilité du système d'alerte par code couleur. Il pourrait être complété par des informations plus opérationnelles qui permettent de savoir quand agir et quel est exactement le degré d'urgence. En conclusion, les crues comme celle de février dernier nous rappellent que la rivière peut déborder et impacter nos vies. Mais elles soulignent aussi combien la rivière a besoin de notre mobilisation pour rester, en toute sécurité, un atout majeur pour notre territoire.

Lionel Paillas
Président de la Commission Géographique Lot



TRENTELS-LADIGNAC

INFOS
MUNICIPALES
juin 2021

ELECTIONS REGIONALES & DEPARTEMENTALES 2021

INFORMATION IMPORTANTE A TOUS LES ELECTEURS DE LA COMMUNE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

La commune de Trentels compte habituellement deux bureaux de vote, l'un à la Mairie de Trentels, l'autre dans la salle annexe de Ladignac. En raison de la situation sanitaire et des contraintes de superficie pour les locaux accueillant du public, il s'avère nécessaire et prudent de réunir ces deux bureaux en un seul espace plus grand et plus aéré.

En conséquence, les 20 et 27 juin prochains, les deux urnes seront installées dans **LA SALLE DES FÊTES de TRENTELS**, l'une pour le scrutin des élections départementales, l'autre pour le scrutin des élections régionales. Tous les électeurs, toutes les électrices de la commune y sont attendu(e)s, quel que soit leur bureau de vote habituel.

Le Maire, Lionel PAILLAS



20 ET 27 JUIN 2021

Les procurations peuvent être faites sur le nouveau [site maprocuration.fr](http://site.maprocuration.fr)

ADRESSAGE

Le plan d'adressage

est en cours. Prochainement vous allez recevoir un courrier qui vous informera de votre numéro et de votre nouvelle adresse. Elle sera conforme à la réglementation.

Nouveauté :

À la suite de son expérimentation dans l'Oise, le déploiement de la nouvelle carte nationale d'identité se poursuit dans de nouveaux départements.

À partir du 14 juin 2021 le Lot-et-Garonne sera concerné par la délivrance de cette carte au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire). Un arrêté paru au Journal officiel le 13 mai 2021 précise le calendrier de son déploiement.

Service-Public.fr vous rappelle les caractéristiques de cette nouvelle carte qui vise à lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14894

CARTE D'IDENTITE

INFOS PRATIQUES

L'accueil de la Mairie est ouvert au public :

- Le mardi
De 9h00 à 12h00 et
de 14h00 à 16h30
- Le vendredi et le samedi
De 9h00 à 12h00
- Sur RDV au **05 53 41 60 72**

La bibliothèque est ouverte :

Le samedi matin
de 10h00 à 12h00



ENVIRONNEMENT

Toutes vos questions sur les déchets :

Service Environnement
de Fumel Vallée du Lot
05 53 40 46 75

www.fumelvalleedulot.com

Infos légales :
Directeur de publication : Lionel Paillas
Mise en page et graphisme : Commission Communication
Responsable Elisabeth FAUBEL

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

OUVERTURE DU CHENIL MUNICIPAL à TRENTELS

Information sur la mise en service du chenil municipal et instauration du règlement communal.

L'installation du chenil municipal est terminée. Il est maintenant opérationnel. Un règlement sur le fonctionnement et les tarifs vont être adoptés prochainement en séance du conseil municipal. Les montants dus seront à régler par les propriétaires des chiens capturés. En semaine, la capture des chiens divaguant sur la voie publique, est faite par les agents municipaux ; pour les weekends et les jours fériés, une permanence sera assurée par l'entreprise CYNOPLANET.



CEREMONIE DU 8 MAI

Les cérémonies de commémoration du 08 mai 2021 se sont déroulées en comité restreint en raison des mesures sanitaires en vigueur afin de participer à la lutte contre la diffusion du virus.



RANDONNEE

En partenariat avec la Mairie de Trentels, l'Inspection de l'Éducation Nationale de Villeneuve sur Lot et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Lot-et-Garonne représenté par Madame Dominique Joly,

l'école de Trentels a élaboré un projet randonnée pour l'année 2021-2022.

Les circuits de randonnée donnent l'opportunité de visiter plusieurs thèmes (faune, flore, paysages remarquables, l'eau ...).

Ils peuvent s'agrémenter de jeux de piste, de questionnaires (préparés avec la maîtresse).

Ils permettent aussi la mise en pratique de théories sur la lecture de carte, de paysage et la découverte de l'orientation.



CARTE AUX TRESORS

La course au trésor, célèbre émission de France 3 a fait escale dans notre commune.

Les hélicoptères et leurs équipages se sont posés sur le stade de Lustrac pour tourner une séquence du jeu télévisé. Nous ne connaissons pas encore la date de diffusion prévue semble-t-il à l'automne.



Les 4 hélicoptères de l'émission sur le stade



L'animateur Cyril Féraud

INFOS DIVERSES

Inscription registre « plan Canicule »:

L'inscription est possible grâce au formulaire fourni dans le bulletin municipal en début d'année, mais aussi en mairie dès à présent.

Incivilité déjections canine sur voies publiques et pelouses:

Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils doivent procéder au ramassage des déjections de leurs animaux sur trottoirs et pelouse de l'espace public ; le non-respect de ces obligations est passible de sanctions.

Rappel:

Le brûlage des déchets vert est interdit sur la commune.

MOUSTIQUE TIGRE

Comment distinguer le moustique tigre des autres moustiques ?

Il pique le jour ! Contrairement au moustique commun (Culex) qui passe la nuit à vous piquer et dont le vol bruyant vous empêche de fermer l'œil, le moustique tigre est silencieux et diurne, c'est-à-dire qu'il pique plutôt le jour (principalement le matin et en soirée).

Rayé noir et blanc : plutôt que « tigré », le moustique tigre est « zébré » noir et blanc sur tout le corps et les pattes. Il est également caractérisé par la présence d'une ligne blanche le long de son thorax.

Il est petit et vif : du nom « tigre », il ne garde que la rapidité et la férocité. Question taille, il est plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro (soit moins de 0,5 centimètre) !

Vous l'avez reconnu ? Signalez-le !

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne essentielle permettant de compléter les actions mises en place.

Rendez-vous sur le site : signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/



FAUCARDAGE

Communiqué :

« L'entreprise DUFFA qui intervient sur la commune pour l'entretien des routes et chemins demande aux riverains, de tenir propre et d'identifier visuellement les bornes d'irrigation, les délimitations de terrain, les coffrets électrique / eau etc... à défaut, aucun dommage provoqué par le passage de ses engins sur les points cités, ne sera pris en compte par l'Entreprise. »

Attention :

« L'élagage des arbres aux abords des lignes téléphoniques est à la charge des propriétaires. »

